



Département d'Eure et Loir
Canton de **NOGENT LE ROTROU**
Commune de **LES CORVÉES-LES YYS**

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du vendredi 03 mars 2023

24 MAR. 2023

L'an deux mil vingt-trois, vendredi 03 mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 24 février 2023, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYS.

Étaient présents : M. David MONNIER, M. Patrick LE DORLOT, M. Edouard MICHEL, M. Jérôme BETOUILLE, M. Joël BOURNISIEN, Mme Nadine NANTEUIL, Mme CLAY Monique.

Était absents excusés : Mme Sophie MULLER (pouvoir Mme Nadine Nanteuil), M. Clément LEKEUX (pouvoir M. Jérôme BETOUILLE).

Était absente : Mme Emilie FOSSEPREZ.

Secrétaire de séance : Mme Nadine NANTEUIL.

Présents : 7 Votants : 9 Absent : 1

Délibération N°2023/02 : Autorisation au Maire d'engager 25% des dépenses d'investissement du BP 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'assemblée a la possibilité d'autoriser le Maire à engager 25% des dépenses d'investissement ouverts aux budgets de l'exercice précédent dans l'attente du vote des budgets 2023. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui pourraient intervenir d'ici le vote des budgets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements ouverts au budget de la commune de l'exercice précédent., soit :

BP 2022 : 182 540.29€ Soit 25% = 45635.08 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 07 mars 2023 et la publication le 07 mars 2023.
Le Maire, David MONNIER

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le 03 mars 2023
Le Maire, David MONNIER

